

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2021 A 18 HEURES 30

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Souspierre, convoqué le 30 mars, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation de Monsieur Pierre MOSSAZ, Maire.

Présents : Mr Vincent GILLES, Mme Eliette GUILHAUD, Mr Maurille JONATHAN, Mme Emilie MARCEL, Mr Pierre MOSSAZ, Mr Laurent NOALHYT, Mme Annick PINCHENON.

Secrétaire de séance : Madame Eliette GUILHAUD.

Le Maire présente Mme Virginie FRAYSSE, conseillère aux décideurs locaux rattaché à la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux depuis le 1^{er} janvier 2021.

1. Compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 février 2021.

2. Compte Administratif 2020 : Acceptation des résultats, affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Compte de Gestion 2020 du Receveur Municipal, approbation.

Au 31 décembre 2020, le Compte Administratif de la commune présentait les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	47 209.98 €
Recettes	67 052.18 €
Excédent de l'exercice	19 842.20 €
Report de fonctionnement 2019	106 833.09 €
Résultat de clôture 2020	126 675.29 €

Investissement

Dépenses	5 800.00 €
Recettes	4 837.38 €
Déficit de l'exercice	- 962.62 €
Report d'investissement 2019	947.62 €
Résultat de clôture 2020	- 15.00 €

Restes à réaliser à reporter en investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

Après avoir constaté que le Compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité

- Accepte les résultats du Compte Administratif 2020 (sauf Mr Le Maire qui a quitté la salle)
- Accepte le Compte de Gestion du Receveur Municipal
- Décide d'affecter au compte 1068 la somme de 15.00 €
- Décide de reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2021 la somme de **126 660.29 €**.

3. Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de

TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de 7.93 % + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51%, soit 23.44 %.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants pour l'année 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.44 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.11 %

4. Vote du Budget Primitif communal 2021.

Suite au projet soumis par Mr Le Maire au Conseil Municipal, celui-ci, à l'unanimité des membres présents, vote le Budget Primitif communal 2021 qui se résume comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre à 188 015 €
- La section d'investissement s'équilibre à 104 520 €

5. Attribution des subventions aux associations.

Le Maire propose d'accorder des subventions à deux associations, qui se résument comme suit :

- ADMR de la Bégude de Mazenc : 1 200 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Bégude de Mazenc : 100 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

6. Questions diverses

Pierre MOSSAZ demande à chaque conseiller de faire un point sur les commissions intercommunales auxquelles ils sont référents.

Dossier SIEA pour la station des effluents de Poët-Laval et Dieulefit. Les habitants de la commune vont être impactés par des désagréments olfactifs et sonores. Le Maire a demandé qu'une étude d'impact soit faite pour déterminer comment réduire ses risques.

Mise en place de la SIL. Le Maire a rendu le dossier finalisé à la CCDB.

Les comptes administratifs de la CCDB seront votés le 15 avril prochain.

ZA de la Boulagne à la Bégude de Mazenc. La zone est déficitaire car peu de terrain vendu. Il devrait prochainement se construire un magasin BIO qui devrait créer à terme quatre emplois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire

Les Conseillers